



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2018 19H00.

Présents : M. Michel COLLETTE, Maire, M Eric BARRUET, M Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, M Médéric PARROT, M François LAURENT, Jean-Pierre WRZUCHOL, Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE, Mme Odile CORDIER, Mme Michelle CHAMBRELENT, Mme Isabelle FORTE.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :

- Mme Nadège ROELENS ayant donné procuration à Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE.
- Mme Nicole DIMINO ayant donné procuration à M Philippe POULAIN.
- M Bruno PUIS ayant donné procuration à M Médéric PARROT.

Absent (e, s, es) : Christine NEIVA-TORRES.

A été nommé (e) secrétaire : M Philippe POULAIN.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2018.
- Extension des Etablissements Publics Fonciers en Région Hauts de France.
- Transfert de compétences « eau et assainissement » .
- Parking rue Neuve.
- DETR pour fenêtres de l'Eglise.
- Décision modificative au budget pour écriture d'inventaire.
- Décision modificative pour restitution d'une taxe d'aménagement.
- Création d'une commission de contrôle pour la liste électorale.
- Pass loisirs et pass séniors.
- Questions diverses :

APPROBATION DU P V DU 10 SEPTEMBRE 2018

Le compte rendu de la séance du 10 septembre 2018 est adopté à la majorité.

Remarque de M Denis MESSIO : P.3 SEZEO : le coût supporté par la commune serait de 2 000 à 2 500 € pour l'étude.

Vote pour : 12.

Vote contre : 2.

**EXTENSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS FONCIERS EN REGION HAUTS
DE FRANCE (délibération n°01-26/11/2018)**

La Région souhaite obtenir la compétence logements, l'EPCI de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte a voté contre, notamment en raison d'un problème de proximité, les membres du conseil municipal sont également amenés à se prononcer.

Vote pour l'avis de l'EPCI : 14.

**TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT
(délibération n°02-26/11/2018)**

La loi n°2018-702 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, est venue assouplir les dispositions des articles 64 et 66 de la Loi NOTRe, en permettant aux communes membres de la communauté de communes de s'opposer à ce transfert vers l'intercommunalité.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer, sachant que le problème sera réexaminé en 2026.

Vote contre le transfert de ces compétences : 14.

**PARKING RUE NEUVE
(délibération n°03-26/11/2018)**

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande de la part de l'OPAC, sur les 12 locataires, 3 utilisent le parking public communal gratuit et ont rendu celui de l'OPAC attendant à leur logement (26 €/mois). Les membres du conseil municipal estiment qu'ils n'ont pas à résoudre les problèmes de contrat entre l'OPAC et ses locataires et que les 10 places de parking du bout de l'impasse étant publiques, il n'est pas possible d'y interdire le stationnement. Il est donc proposé d'enlever les stopcars et de laisser les 10 places en libre accès.

Vote pour : 12

Abstention : 2

**DETR POUR LES FENETRES DE L'EGLISE
(délibération n°04-26/11/2018)**

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention (30%) auprès de la Préfecture au titre de la DETR pour le changement de deux fenêtres de l'église qui avec le temps se sont dégradées et présentent un danger. Le devis des travaux est de 4 540,58 € TTC.

Vote pour : 14

**DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET POUR ECRITURES D'INVENTAIRE.
(délibération n°05-26/11/2018)**

Suite à la proposition de Monsieur le Maire de procéder à l'inventaire communal (qui n'est rendu obligatoire que pour les communes de plus de 3 500 habitants) et à un rendez-vous avec le trésorier, à la demande de ce dernier, il préconise de passer les écritures ci-dessous afin de regrouper certaines lignes concernant les travaux ou bâtiments communaux :

Dépenses

Article 10226 : + 1 177 €

Article : 2152 : - 1 177 €

041/Article 21311 : + 9 015 €

041/Article 2151 : + 3 221 100 €

041/Article 21312 : + 39 806 €

Recettes

041/Article 2135 : + 3 500 €

041/ Article 2181 : + 5 515 €

041/Article 2152 : + 2 93 100 €

041/Article 21534 : +288 000 €

041/Article 2135 : + 23 740 €

041/Article 2152 : + 1 714 €

041/Article 2181 : + 14 352 €

Vote pour : 6

Abstention : 8

**DECISION MODIFICATIVE POUR RESTITUTION DE LA TAXE
D'AMENAGEMENT
(délibération n°06-26/11/2018)**

Une taxe d'aménagement est à rembourser à une personne qui a déposé un permis de construire mais n'a jamais réalisé la construction. Le centre des impôts lui a réclamé la taxe d'aménagement et celle-ci a été réglée à tort.

Pour régulariser la situation, il est proposé une décision modificative au budget primitif 2018 :

Article 10226 : + 1 177 €.

Article 2152 : - 1 177 €.

Vote pour : 14.

**CREATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE POUR LA LISTE
ELECTORALE**

Monsieur Eric BARRUET rappelle que jusqu'à maintenant la commission était composée d'un délégué du Tribunal Administratif, d'un délégué de la Préfecture et du Maire.

Suite à la circulaire ministérielle relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales, à compter du 1^{er} janvier 2019, les Maires se voient transférer à la place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations.

Une commission de contrôle doit être créée, elle doit être composée de 5 conseillers municipaux, 3 de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges (pris dans l'ordre du tableau) et 2 autres des listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal.

La commission de contrôle sera donc composée des personnes suivantes (celles-ci doivent donner leur accord écrit) :

- Monsieur Philippe POULAIN.
- Madame Odile CORDIER.
- Monsieur François LAURENT.
- Monsieur Médéric PARROT.
- Madame Christine NEIVA-TORRES.

PASS LOISIRS ET SENIORS (délibération n°07-26/11/2018)

Monsieur Barruet dresse un état des pass loisirs et séniors. Il rappelle que le pass sénior du club des Mesanges a déjà été versé pour un montant de 525 €. Il est proposé d'effectuer les versements suivants :

Le pass loisirs concerne 94 jeunes dont 48 garçons et 46 filles (74 familles).

Le pass séniors concerne 55 bénéficiaires dont 24 hommes et 31 femmes.

Selon les dossiers collectés, il est proposé de verser aux différentes associations locales et extérieures les 15 € prévus/adhérents soit un montant total de :

Pass loisirs : 1 365 €.

Pass séniors : 345 €.

Vote pour : 14.

QUESTIONS DIVERSES

Cimetière :

L'entreprise BOURSON a commencé les travaux de reprise des tombes qui se poursuivront au cours de l'année 2019.

Travaux :

Monsieur Denis MESSIO informe des travaux à venir prochainement, soit :

- Parking sur la place de la mairie/médiathèque/salle polyvalente (présentation des plans concernant la signalisation horizontale).
- les places de parking au Clos du Poncelet.
- L'allée piétonne de la plaine de jeux sans l'option enrobé coloré.
- Les îlots près de la boulangerie.
- Travaux de renforcement du réseau d'eau potable (pris en charge par le syndicat des eaux) entre le 58 et le 88 de la rue de Paris.

- SEZEO : admission pour le réseau d'électricité, prise en charge de la compétence de l'éclairage public par le SEZEO, un appel d'offre (lot unique) sera réalisé dont le résultat sera connu en janvier.

Association V.T.T :

Monsieur Eric BARRUET signale qu'une association a été créée dont le siège se trouve à Saint-Martin-Longueau, elle regroupe 60 à 70 licenciés, les membres organiseront une manifestation en mai prochain avec différents circuits et une option tandem handicapés (de la vue), ils souhaitent un local et utilisent 1/3 de celui du fond de la cour de l'ancienne mairie. L'aménagement a été réalisé par les membres de l'association. Monsieur FAUCON (résidant sur notre commune) est trésorier de cette association.

Gens du voyage :

En 2003, la Préfecture demandait de prévoir une aire d'accueil de 30 places pour les gens du voyage. Aujourd'hui il est demandé 25 places à la communauté de communes (CCPOH) pour les gens du voyage sédentaires. La commune de Pont-Ste-Maxence en accueille déjà 20 (derrière de centre Leclerc) il faut trouver 5 autres emplacements dans les autres communes de l'intercommunalité. Il faut compter 75 m2/caravane et prévoir des douches et sanitaires.

CCAS :

Madame Marie-Claire VERCRUYSSSE rappelle que les feuilles du tableau d'inscription pour la distribution des colis aux aînés se trouve au secrétariat et que le spectacle de Noël pour les enfants quant à lui aura lieu le vendredi 28/12 dans l'après-midi.

Le « sml » sera disponible à la distribution en fin de semaine.

Les guirlandes de Noël seront installées le 06/12 prochain ainsi que le chalet devant l'école.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Michel COLLETTE	Eric BARRUET	Denis MESSIO	M-Claire VERCRUYSSSE	Nadège ROELENS
			Procuration	Procuration à M-Claire VERCRUYSSSE
François LAURENT	Odile CORDIER	Médéric PARROT	Michelle CHAMBRELENT	Isabelle FORTE
		Procuration		

Nicole DIMINO	Philippe POULAIN	Bruno PUIS	Jean-Pierre WRZOCHOL	Christine NEIVA TORRES
Procuration à Philippe POULAIN	Procuration	Procuration à Médéric PARROT		Absente